

Séance du 14 avril 2025

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	27

Date de la Convocation 08 avril 2025

Date d’Affichage
08 avril 2025

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Monique MOREL, Pascal POISSON, Marie-Claude HIMMESOETE, Dominique THUAULT, Alain GUENON, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BENARD, Stéphane PAQUET, Valérie PRIEUR, Christine GUIMAREY, Karine BOCQUET, Romain RICHOMME, Coralie ADNOT, Tristan RUIZ, Sabine MARY, Enzo JOBERTY

Absents représentés : Romain GIRARDIN pouvoir à Pascal POISSON, Jean-Pierre SCHANG pouvoir à Philippe CHEVRIOT, Mohamed BENAHMED pouvoir à Marie-Claude HIMMESOETE, Jean-Paul COLMONT pouvoir à Monique MOREL, Pascal HOURLIER pouvoir à Valérie JACQUINOT, Catherine RUIZ COLLAS pouvoir à Tristan RUIZ

Secrétaire de séance : Tristan RUIZ

Objet de la délibération

No 2025-100246
Finances
Demande de subvention au titre
des amendes de police

Vu la délibération n°2025-100238 relative à une demande de subvention au titre des amendes de police,

Vu la proposition de la commission des travaux en date du 27 mars 2025,
Considérant la nécessité de procéder à la mise en place d'une signalisation horizontale après les travaux sur la RD 933,

Considérant la possibilité de modifier notre demande de subvention au titre des amendes de police,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-abroge la délibération n° 2025-100238

-approuve le nouveau projet pour un total de 88 846,80 HT soit 106 616,16€ TTC

-sollicite une subvention auprès du département de La Marne au titre des amendes de police au taux maximum de 20%

-sollicite une demande de dérogation auprès du Département pour démarrage de travaux avant décision d'octroi de la subvention, eu égard aux travaux prévus par ce dernier début avril sur cette même route,

-autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

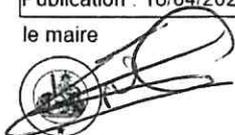
051-215103557-20250414-2025-100246-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

Publication : 16/04/2025

le maire



Pour extrait conforme,
Le 14 avril 2025



Etienne DHUICQ
Maire